

## Compte-rendu de la CAP Locale des B réunie le 02/ 10 /08.

### Ordre du jour : Tableau d'Avancement au grade de Contrôleur Principal

Habituellement réunie avant l'été pour classer les contrôleurs de 1<sup>ère</sup> classe ayant statutairement vocation à l'inscription (à partir du 4<sup>ème</sup> échelon), la CAP locale pour l'accès à Contrôleur Principal s'est tenue tardivement cette année, et dans la hâte. Le temps de mettre en place au niveau national les mesures spécifiques annoncées par le Ministre dans le cadre du plan d'accompagnement de la fusion DGI/DGCP et qui se traduisent par :

- 1/ **privilégier la promotion des contrôleurs proches de la retraite.** La barre est fixée à **59 ans et plus**, âge apprécié au 31/12/08. Le nombre d'emplois attribué au département permet **2 promotions pour 4 collègues** concernés. Pour être pris, il faut toutefois répondre aux **mêmes règles de sélection** que pour l'ensemble des ayant vocation, notamment ne pas avoir subi une notation négative à - 0,06 ou - 0,02 en 2007. **Une seule collègue a pu finalement être classée** (voir explication au dos);
- 2/ **doubler le taux des promotions** (de 10,5% à 21%), par effet rétroactif du plan d'accompagnement de la fusion DGI/DGCP, ce qui autorise la direction locale à proposer d'inscrire **15 contrôleurs de 1<sup>ère</sup> classe** dans les Pyrénées-Atlantiques (**contre 7 l'an dernier**). En outre, 1 proposition supplémentaire est permise car le nombre fixé pour les 59 ans et plus n'a pas été atteint.

**En fonction des règles de sélection définies au plan national, non « négociables » lors de la CAP locale, le TPG soumet les propositions d'inscription suivantes :**

Classement général continu	Classement hors 59 ans et +	NOM	POSTE
1(*)		LAGANE Anne-Marie	TP de Bayonne
2	1	LALET Christian	Pau CH
3	2	LADOUSSE Danièle	Saint Jean de Luz
4	3	DENIS Claude	Ustaritz
5	4	HUALDE Jean-Louis	Saint Jean de Luz
6	5	PIERMAY Alain	Saint Jean de Luz
7	6	CASTAGNET Christiane	Bayonne CH
8	7	GUILHEMOTONIA Monique	Paierie Départementale
9	8	POZO-CORNU Josiane	TG Pau
10	9	TISNE Catherine	TG Pau
11	10	OSPITAL Michelle	Bayonne Municipale
12	11	BRANAA Danièle	TG Pau
13	12	AULIBE Marie-Paule	TG Pau
14	13	PALISSE Jean-Marie	Bayonne CH
15	14	CASTEROT Régine	Nay
16	15	UTHURRY Lucile	TG Pau
17	16	MAGIS Marie-José	Bayonne CH

(\*)Quota déterminant le nombre d'emplois alloué pour les « 59 ans et + » : 2 ⇒ dans le département 1 seule possibilité retenue au lieu de 2.

Quota alloué aux P-A pour la liste classique: 13,48 ⇒ 15 à classer ( arrondi supérieur +1) ; liste portée à 16 du fait qu'une possibilité de promotion n'ait pu être utilisée pour les agents de « 59 ans et + ».

Total des agents inscrits : 17 pour un total de 52 contrôleurs de 1<sup>ère</sup> classe déclarés comme ayant vocation.

## **Dans le détail, comment s'est opérée la sélection pour l'établissement du tableau d'avancement?**

- **En tête un contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe ayant 59 ans et plus.**  
*Les 3 autres contrôleurs répondant à ce critère n'ont pas été retenus. L'un est parti récemment à la retraite; le second vient de déposer une demande de départ à la retraite et n'utilise pas son droit de la retirer car l'accès à Contrôleur Principal n'apporterait aucun avantage financier. Enfin le troisième a subi une note négative en 2007 (et seulement cette année là) qui l'exclut d'office, sans qu'un examen ait pu avoir lieu en CAP locale. On ne peut encore que constater à quel point l'influence de la notation est déterminante sur une carrière, en particulier lorsqu'elle est négative. A méditer pour les quelques managers - notateurs qui « jouent » de leur pouvoir de jugement. Lors de la CAP, les élus de la CGT ont obtenu que leur soit transmis, l'année d'attribution, le nombre et le niveau des notes négatives, au même titre que leur est remis la ventilation des notes donnant droit à bonification.*
- **Puis 2 contrôleurs de 8<sup>ème</sup> échelon inscrits l'an dernier** en fin de classement mais non promus faute d'emplois disponibles. Ils sont repris en priorité aux meilleurs rangs;
- **Ensuite, ont été retenus tous les autres contrôleurs qui appartiennent au 8<sup>ème</sup> échelon,** à une exception près (cas de la notation négative).
- **Enfin le classement a été complété de plusieurs contrôleurs 1<sup>ère</sup> classe situés au 7<sup>ème</sup> échelon ;** à ce stade le départage s'est opéré en prenant d'abord les meilleurs cumuls des évolutions de notes 2005, 2006 et 2007, par ordre décroissant. Ont donc été retenus les agents qui cumulent +0,13, + 0,12, +0,09, puis + 0,08 avec alors départage à l'ancienneté dans cet échelon. L'ancienneté dans l'échelon n'intervient qu'après la notation.

Etre classé au plan local ne vaut pas d'être systématiquement retenu par la Direction Générale qui établira le **tableau d'avancement final** en fonction des quotas attribués aux départements et après consultation de la **CAP Centrale du 26 novembre 2008**. Ceux qui, en fin de classement, n'obtiendront pas leur **nomination** cette année ( **date d'effet au 31 décembre 2008**) seront classés en priorité en 2009.

## **La position des élus de la CGT? Evidemment pas contre les agents mais contre le système,**

Il est bien entendu que l'**élargissement des promotions** à Contrôleur Principal est une **bonne chose** pour les collègues qui en bénéficient.

**La critique des élus de la CGT porte sur le dispositif de sélection** qui est particulièrement rendu **inégalitaire** par l'effet de la notation et par l'instauration d'un **classement départemental**.

Ainsi dans les Pyrénées -Atlantiques l'**incidence de l'évolution des notes** sur les 3 années de référence conduit à **écarter des contrôleurs** de 1<sup>ère</sup> classe parmi les **plus anciens au 7<sup>ème</sup> échelon** pourtant bien notés.

Avec une procédure de classement ramenée à l'échelon local, les **différences** peuvent être flagrantes **entre départements** selon la ventilation des ayant vocation entre échelons : dans les P-A le classement intègre en 2008 des collègues au 7<sup>ème</sup> échelon de contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe, dans tel autre département seuls des agents parmi ceux du 8<sup>ème</sup> échelon seront proposés parce que très nombreux à ce niveau, dans d'autres la sélection pourra au contraire concerner des 6<sup>ème</sup>, voire des 5<sup>ème</sup> échelon.

Les conséquences sont donc multiples sur la carrière des agents. On s'aperçoit par exemple cette année que ce système injuste va sûrement conduire à une **situation inégalitaire pour l'inscription à l'examen professionnel exceptionnel de B en A** prévu sur la période 2009-2010-2011. Les premières réunions sur les conditions d'accès à cet examen mettent en évidence qu'il faudra au moins 3 ans d'ancienneté au grade de Contrôleur Principal. Sous réserve de l'évolution de ces conditions, ceux qui seront retenus sur le Tableau d'Avancement en 2008 pourraient encore le tenter en 2011. Quant à ceux qui étaient en droit d'être retenus cette année par leur ancienneté ?.....

**Les élus CGT ont émis un vote négatif** dans la suite logique de la condamnation du système de sélection.

### **Les élu(e)s de la C.G.T. du département en B**

*[Contrôleurs Principaux (CP), Contrôleurs cl. 1 et 2- (C1)(C2)]*

- **CP Joanes LACO - ERD Bayonne- (voir affectation mensuelle des ERD sur Magellan, site local de l'Administration.)**
- **CP Anne GUITTARD - ERD Bayonne- (voir affectation mensuelle des ERD sur Magellan, site local de l'Administration.)**
- **C1 Josiane POZO-CORNU - TG - 05-59-82-24-56**
- **C1 Christian MANCHO - TG - 05-59-82-24-58**
- **C1 Aline HOURQUEIG LABAT- ERD Pau (voir affectation mensuelle des ERD sur Magellan, site local de l'Administration)**
- **C1 Joëlle ETCHEVERRIGARAY- Anglet - 05-59-58-28-92**
- **C2 Eric MANRY- TP Pau- 05-59-82-22-62**
- **C2 Marielle SARRAUTE - Bassin de Lacq- 05-59-60-33-87.**